



Champignonnière 2011 (photo, Ceux-d'en-face, Genève)

Les anciennes champignonnières du Bois de la Bâtie

Outre le vaste réseau de grottes accessibles de la rampe Quidort (ci-après grottes de Tivoli), il existe trois ensembles de cavités situées sur les terrains propriété de la Ville de Genève. Le premier, que l'on désigne sous le nom de grottes du Cardinal, se trouve en aval du viaduc ferroviaire de la Jonction. Le second, faisant l'objet de la présente visite, est logé en contrebas du café de la Tour (ci-après grottes de la Tour). Le troisième se développe le long de la route de Chancy, son accès principal se situant au débouché de la route des Péniches (ci-après grottes de la route de Chancy).

Le sous-sol de la colline du Bois de la Bâtie est constitué de terrains formés lors de la dernière période glaciaire, le Würm, dans sa partie supérieure et par l'Alluvion Ancienne à sa base. Cette dernière se caractérise par la présence de graviers, de sables et de limons ; elle comprend des zones cimentées dans lesquels ces éléments

se trouvent liés. Les roches de ce type sont parfois désignées sous le terme de poudingues. Dès la première moitié du XIX^{ème} siècle - à une époque où les moyens de transports étaient encore rudimentaires, ce site commode d'accès et proche d'une ville en phase d'extension, a vu l'exploitation du gravier se développer. Cette activité, qui a pris fin vers les années 1880, explique en partie l'origine de ces cavernes artificielles.

Après l'exploitation des graviers, ces cavités furent affectées au stockage par des brasseries, puis à la culture des champignons. En effet, la fraîcheur des grottes et leur température constante offraient des conditions favorables pour la conservation de la bière. Cependant, le développement des installations mécaniques de réfrigération, dès les années 1920, a rendu obsolète cet usage. Ainsi, les grottes du Cardinal et celles de Tivoli furent exploitées par des brasseurs, Tivoli ayant également fonctionné comme champignonnière. Par contre, les grottes de la route de Chancy et celle de la Tour ne semblent avoir abrité que la culture des champignons de Paris. Ces derniers connaissent un développement important dans la proche banlieue parisienne vers le milieu du XIX^{ème} siècle. La présence de nombreuses

carrières souterraines désaffectées et une demande croissante motivent les cultivateurs à produire cette denrée raffinée. Vers la fin du siècle, la culture se pratique également à Genève, tirant profit des anciennes galeries du Bois de la Bâtie. L'exploitation locale prendra fin dans les années 1980, en lien avec la concurrence accrue des champignons importés de France et d'Italie, puis d'Asie. Relevons que les grottes du Cardinal semblent porter improprement ce nom. Divers documents indiquent qu'un certain Adalbert Flühler édifie en ce lieu une brasserie en 1875. Des bâtiments sont alors construits au bord du Rhône et complétés par une roue hydraulique au fil de l'eau, faisant tourner les machines de l'usine. A l'arrière des ateliers, les cavités creusées dans la falaise servent à entreposer la bière et des cuves en béton y sont aménagées, lesquelles subsistent actuellement. L'entreprise est vendue à une autre société en 1881, laquelle fait faillite l'année suivante. Rachetée par la banque créancière en 1882, la brasserie cesse toute activité et, par la suite, ses bâtiments tombent en ruine. En 1889 la famille Cayla, propriétaire de la belle demeure située sur l'autre rive du Rhône, rachète la parcelle, probablement dans le but de démolir les ateliers abandonnés afin d'améliorer l'aspect visuel des lieux. Les galeries subsistent, mais il est difficile de savoir si elles conservent un usage. Dans les témoignages et documents recueillis, la confusion entre ces grottes et celles de Tivoli s'avère fréquente. La présence d'une brasserie explique sans doute leur nom de grottes du Cardinal, alors que l'établissement éponyme s'installa à Tivoli, au début du XX^{ème} siècle, sur le site de l'ancienne brasserie de l'Avenir. Relevons que l'entreprise Cardinal n'utilisera même pas les grottes de Tivoli pour entreposer la bière.

Ainsi le champignon de Paris, qui se développe à l'abri de la lumière, s'avère le dernier hôte de ces galeries. Pour le cultiver, on utilisait du fumier de cheval, riche en cellulose, afin de constituer un substrat composté que l'on faisait fermenter dans un hangar. Pasteurisé, on le laissait ensuite refroidir, puis il étaitensemencé de mycélium dont l'incubation durait plus d'une semaine. Des sacs étaient alors remplis de ce compost et transportés dans les cavernes. La suite des opérations se déroulait dans l'obscurité, les cultivateurs portant des lampes électriques frontales, semblables à celles utilisées dans les mines. Les sacs étaient alors recouverts d'un

terreau à base de tourbe et de calcaire, opération nommée gobetage. Le mycélium envahissait cette nouvelle couche de terreau et fructifiait une dizaine de jours plus tard ; c'est ainsi que le champignon apparaissait sur la couche supérieure. Il fallait attendre encore dix jours et la récolte commençait. Durant les sept à huit semaines qui suivaient, de nouveaux champignons pouvaient être cueillis tous les neuf jours.

Les grottes de la route de Chancy et celle de la Tour ont vraisemblablement fait l'objet d'un agrandissement lors de l'installation des champignonnières dont le dernier exploitant fut la famille Parmentier, d'origine française, laquelle cultivait également dans les grottes de Tivoli. A cette occasion, ces deux cavités deviennent de véritables galeries munies de cheminées de ventilation. Du point de vue statique, notons que la section ogivale des tunnels permet de stabiliser la matière alluvionnaire. Cependant, de nombreux effondrements ponctuels furent constatés. Par ailleurs, les grottes doivent rester ventilées afin d'éviter la condensation de la vapeur d'eau qui attaque les éléments liant les agrégats. Au début des années 1990, suite à divers accidents impliquant des enfants qui tentaient d'explorer les lieux, on envisage de combler ces grottes. Cependant le coût de mise en œuvre s'avère disproportionné. Au surplus, la valeur de témoignage que présentent ces galeries s'oppose à leur disparition. La nécessité d'entreprendre des travaux de consolidation et d'assurer la condamnation des accès devient impérative et la Ville de Genève effectue d'importants travaux de consolidation par gunitage des parois (projection de béton sur des armatures en treillis d'acier) et obture les accès créés de manière fortuite. Au début des années 2000, de nouvelles interventions sont réalisées et la Ville de Genève devient propriétaire de l'ensemble du secteur abritant les grottes du Cardinal.

Philippe Beuchat
Conservation du patrimoine
architectural de la Ville de Genève